

DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET DE LA RECHERCHE 2022

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2021 ;

Vu le code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

PRESENTATION DU PROJET

Le budget recherche 2022 sera celui de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA).

Les principes directeurs proposés par l'UCA sont les suivants :

1) Pour les structures de recherche

Le terme « structures de recherche » recouvre les entités suivantes : unités de recherche, écoles doctorales et Collège des écoles doctorales, autres structures de recherche (MSH, Fédération de Recherche en Environnement, Fédération des Systèmes Microbiens, Service Commun de Micro-électronique, Presses universitaires, OPGC dans sa dimension recherche d'UAR et d'OSU).

Dans le cadre du Budget Recherche 2022, il est proposé d'affecter à chaque unité de recherche une dotation calculée sur la base de la clé de répartition, présenté au Conseil de la Recherche du 15/06/2021 dont le principe est basé sur le nombre de personnels permanents affectés aux laboratoires en appliquant un facteur de pondération en fonction de leurs statuts.

Pour les autres structures de recherche, il est proposé d'affecter une dotation récurrente identique à celle votée au budget de la Recherche 2021 excepté pour la fédération SYSMIC pour laquelle une augmentation de la dotation à 14 000 euros est proposée.

Pour 2022, cette enveloppe est de 3 183 121 euros. La ventilation proposée est présentée en Annexes 1 et 2.

2) Actions Scientifiques Transverses

Cette enveloppe représente la part du Budget Recherche qui n'est pas affectée sous forme de dotations récurrentes à des structures de recherche ; ces affectations illustrent la politique scientifique de l'établissement.

Pour 2022, cette enveloppe est de 862 800 euros et intègre le préciput ANR versé à l'établissement.

Il est proposé pour 2022 d'adopter la liste d'actions présentées en Annexe 3.

3) Allocations doctorales

L'UCA finance chaque année quarante-quatre (44) allocations de thèses réparties entre les cinq (5) écoles doctorales du site Clermontois. Il est proposé de reconduire cette ligne au Budget de la Recherche 2022.

Cette action représente une enveloppe de 4 435 200 euros.

Il est proposé au Conseil de la Recherche UCA du 9 novembre 2021 de se prononcer sur ces principes directeurs pour la construction du Budget Initial Recherche de l'EPE UCA 2022.

Vu la présentation de Madame la Vice-Présidente chargée de la recherche ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'adopter les enveloppes proposées pour le financement en 2022 des structures de recherche, des actions scientifiques transverses et des allocations doctorales.

Membres en exercice : 44
Votes : 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA 2021-11-09-02

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Annexe 1

LABORATOIRES	DOTATION 2022	% AUGMENTATION DOTATION
ACCePPT	15 225,00 €	5,00%
ACTé	46 679,27 €	18,66%
AME2P	29 557,50 €	5,00%
CELIS	73 442,05 €	27,54%
CERDI	73 500,00 €	5,00%
CHEC	59 127,07 €	32,92%
CHELTER	10 500,00 €	5,00%
CleRMa	65 506,57 €	80,55%
CMH	72 352,87 €	13,05%
ComSocs	40 533,17 €	51,00%
CROC	33 600,00 €	5,00%
GDEC	40 758,90 €	5,00%
GEOLAB	24 849,30 €	5,00%
iGRED	178 487,40 €	5,00%
ICCF	199 317,30 €	5,00%
IHRIM	20 364,75 €	5,00%
IMoST	123 585,00 €	5,00%
IP	323 724,45 €	5,00%
LaMP	51 160,48 €	42,86%
LAPSCO	75 083,60 €	71,12%
LESCORES	17 115,73 €	185,26%
LIMOS	131 139,75 €	5,00%
LMBP	104 401,50 €	5,00%
LMGE	125 042,09 €	13,39%
LMV	124 972,05 €	5,00%
LPC	159 526,40 €	16,61%
LRL	28 629,95 €	19,74%
M2ISH	56 700,00 €	5,00%
MEDIS	50 925,00 €	5,00%
NEURO-DOL	127 050,00 €	5,00%
PHIER	10 891,83 €	15,05%
PIAF	65 526,02 €	51,98%
RESSOURCES	0,00 €	
TERRITOIRES	45 901,28 €	106,11%
UMRF	16 337,74 €	42,07%
UNH	139 360,96 €	71,00%

Annexe 2

Ecoles doctorales / Collège des écoles doctorales	Dotations 2022 100%
ED SEJPG	18 000
ED SF	18 000
ED SPI	18 000
ED SVSAE	18 000
ED LSHS	18 000
CED	110 000
SOUS-TOTAL	200 000
Autres structures de recherche	Dotations 2022 100%
MSH	57 800
SMMIC	6 600
FED ENVIRONNEMENT	33 200
OPGC	78 746
PRESSES UNIVERSITAIRES	30 400
Fed SYSMIC	14 000
Fed Maths AURA	1 500
SOUS-TOTAL	222 246

Annexe 3

ACTIONS TRANSVERSES

Actions transverses	Montant 2022
Demi bourses de thèse	50 000
Organisation Colloques	55 000
Plateaux techniques UCA Partner	105 000
Animalerie DUNANT	15 000
Animalerie IUT 63	3 000
Animalerie Estaing/Odontologie	3 500
Animalerie Cezeaux	6 000
Animalerie IMOST	3 500
RI (mobilités sortantes)	55 000
Stages master 2	150 000
Doctorant site territoriaux	10 000
Participation aux colloques internationaux doctorants	60 000
Nouveaux arrivants (2000 euros)	50 000
Subvention CRNH	5 000
Ecole Saint Flour	12 100
GIS IMPT	50 000
Univège Herbiers universitaires	7 500
Journal Recherche le LAB	12 000
Soutien à la Science Ouverte	15 000
Soutien à la Fairisation des données	40 000
Soutien à la recherche transnationale en santé	100 000
Réserve	55 200
TOTAL Enveloppe	862 800